



- (e) Reconnaître les aspects suivants du développement durable : sécurité commune et bien-être écologique, social et économique.
2. Le Canada devrait passer en revue toutes les politiques canadiennes et les accords internationaux pour voir comment ils contribuent à la sécurité et au développement durable de l'être humain et de l'environnement.
 3. Le Canada devrait revoir tous les accords internationaux liés au développement durable ou qui ont des répercussions sur celui-ci afin de garantir que le Canada rend des comptes à l'égard de ses obligations.
 4. Le Canada devrait identifier et définir les valeurs canadiennes qui traduisent la nécessité d'un développement durable mondial et notre engagement à cet égard.
 5. Le Canada devrait affirmer qu'il reconnaît et assume sa responsabilité de tenir les sociétés transnationales responsables des répercussions de leurs activités sur le développement durable (par exemple, via l'ONU).
 6. Le Canada devrait développer des liens et des réseaux d'influence internationaux.
 7. Le Canada devrait continuer de coordonner les consultations et la collaboration non officielles, c'est-à-dire le processus de la piste II (FRA, CSCAP, centres d'études de l'APEC, PECC).
 8. Le Canada devrait accroître la représentation d'autochtones et de Canadiens d'origines asiatiques au MAÉCI et dans les organisations internationales impliquées en Asie-Pacifique.
 9. Le Canada devrait promouvoir des mécanismes consultatifs et une résolution de problèmes collaborative par l'entremise du processus officiel (par exemple, l'APEC).
 10. Le Canada devrait veiller à ce que les questions de développement durable restent à l'ordre du jour des autres réunions du Forum national.
 11. Le Canada devrait intégrer les apports du monde des affaires et des ONG aux travaux des forums appropriés de l'APEC.
 12. Le Canada devrait s'assurer que les mandats des études de faisabilité de projets d'infrastructure financées par des fonds publics comportent des composantes liées au développement durable.
 13. Le Canada devrait préparer un énoncé des valeurs relatives au développement durable que véhicule la politique étrangère canadienne (N.B : un énoncé de l'ACDI sur le sujet est disponible).
 14. Le Canada devrait élaborer et appuyer des stratégies qui aident à mettre en place des structures de valeurs concernant des enjeux de développement durable qui elles, rejoignent les préoccupations du Canada. Par exemple :
 - (a) des prix décernés par l'industrie à des exportateurs de technologies propres ;
 - (b) une revue annuelle des activités de développement durable dans les secteurs public et privé ;
 - (c) des partenariats entre les secteurs privé et public et avec les ONG afin d'appuyer le développement durable.
 15. Le Canada devrait s'assurer que toute activité économique sera sous-tendue par les principes et la pratique du développement durable – autant au Canada qu'outre-mer.
 16. Le Canada devrait développer des motivations pour encourager des rapports annuels sur les pratiques environnementales et commerciales.